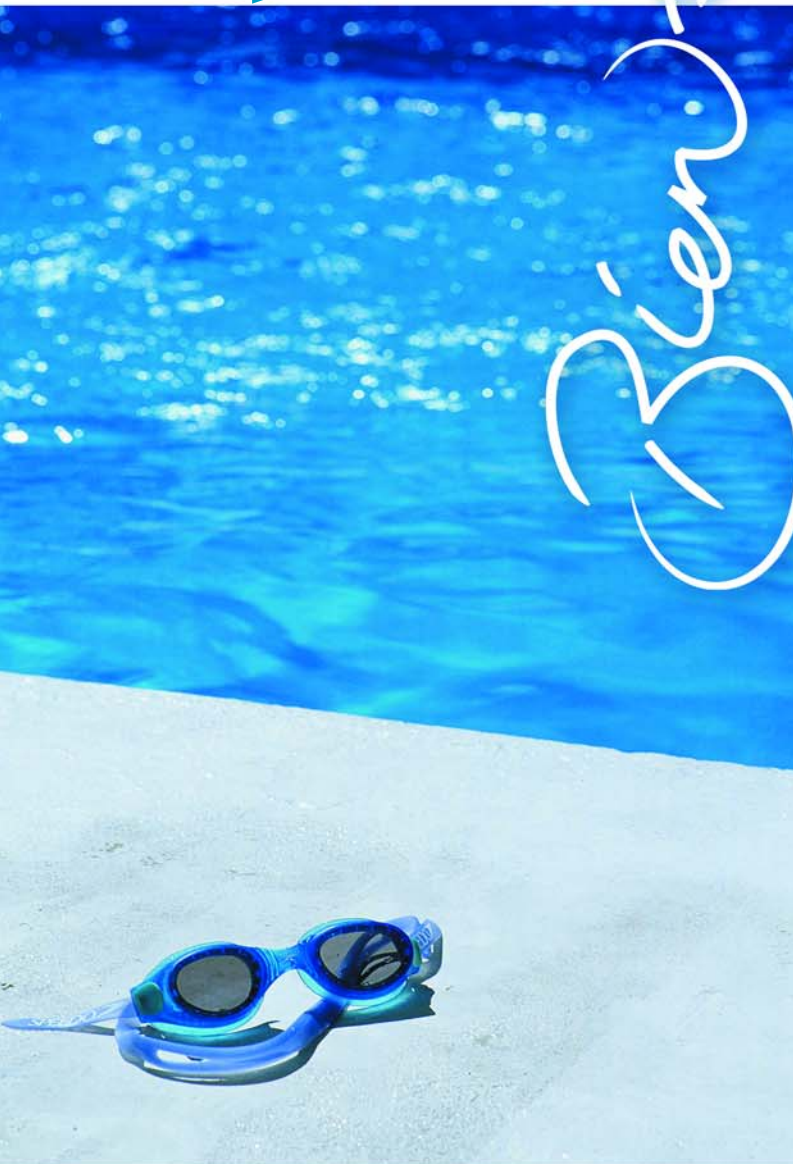


Cahier

Savoir et comprendre

La piscine



Depuis quelques années la piscine s'est démocratisée pour devenir un lieu de vie à part entière de notre habitat.

Si la salle de bains est un espace de régénérescence et de vitalité, si le salon est un lieu de convivialité et de détente, la piscine et son environnement sont le lieu privilégié du bien-être physique, du renouveau et des moments de plaisirs en famille ou entre amis.

Lieu de détente... et d'exercices

La piscine est un excellent moyen de quitter la torpeur hivernale. Le soleil a une action bénéfique sur notre corps et notre moral. Mais attention ! L'exposition doit être progressive et modérée.

Une fois la piscine opérationnelle pour la saison, les premiers bains frais seront l'occasion de se détendre et de refaire du sport... à son rythme.





Se détendre

Dans l'eau, le corps est plus léger. Relâchement musculaire et nerveux... l'eau rééquilibre le rythme biologique et mental. Elle agit comme un véritable "auto-massage" anti-stress.



Se dépenser

Ne sollicitant ni le squelette, ni les articulations, la natation est le sport idéal. Elle développe harmonieusement la musculature et la capacité respiratoire. Aqua-fitness, aqua-stretching, aqua-relax... vous réconciliez corps et mouvements.

La nage à contre-courant répond à certaines attentes "sportives".

Un courant artificiel permet de nager longtemps sans faire d'aller-retour tout en massant le corps. De plus il régénère l'eau (oxygénation, brassage, aide à l'évacuation des impuretés).

Ce dispositif est à réfléchir et à intégrer à l'origine de l'élaboration de la piscine.

Positionnement, dimensions et formes



Choisir un emplacement

Il est, avant toute chose, nécessaire de définir l'emplacement de la piscine. Il se définit en fonction du vent dominant, du voisinage (intimité), des arbres (pensez que les arbres perdent leurs feuilles et grandissent un peu plus chaque année), des ombres portées (exposition) et de votre habitation.

Son éloignement, par rapport à votre habitation, dépendra de la surface de votre terrain. Toutefois, dans le cas d'une piscine de proximité, prévoyez un chemin d'accès qui permettra d'aller d'un point à un autre sans se faire mal ou se salir.

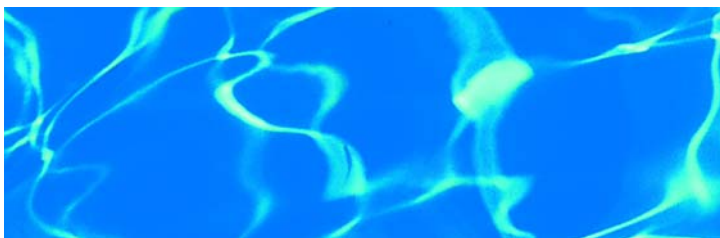
Dans le cas inverse, la construction d'un pool-house est la solution pour regrouper toutes les commodités (WC, douche, barbecue, cuisine d'été, ...) ainsi que le local technique du bassin.

Choisir une forme

La piscine mettra en valeur votre cadre de vie extérieur. Elle doit être en harmonie avec le style général de votre habitation.

La forme rectangulaire est celle qui s'intègre le plus facilement dans les jardins. Elle peut être agrémentée d'un bain romain qui lui confère du style et permet d'intégrer avec goût les escaliers.

La forme ronde s'apparente davantage à des piscines ludiques tandis que la forme «haricot» permet de donner une touche personnelle et décorative.



Définir les bonnes dimensions

Il est préférable d'avoir une petite piscine bien équipée qui offrira tout le confort nécessaire qu'une grande partiellement équipée. Pour une même quantité d'eau, le fonctionnement d'un bassin profond est moins économique que celui d'un bassin moins profond..

La dimension et la profondeur dépendront des utilisateurs, de leur nombre habituel et de leur âge. Toutefois, quelques repères permettent d'en définir les grandes lignes :

- Minimum de 4 mètres de largeur pour pouvoir nager à deux de concert.
- Surface moyenne de 5m² par personne.
- Profondeur minimum de 0.90m (pour nager sans se cogner les genoux et pour les enfants en bas âge), 1.50m pour plonger de la margelle

Les dimensions rectangulaires les plus courantes sont 4mx8m, 5mx10m, 5mx11m, 6mx12m. A ces dimensions doivent être rajoutées celle des margelles et de la plage. Vous avez ainsi la "surface piscine".



Se familiariser avec le monde de la piscine

Terrassement, ferrailage du radier, ancrage des parois, construction des murs avec incorporation des pièces à sceller, définition du plan de circulation de l'eau, revêtement des parois... seul un vrai professionnel saura vous conseiller et réaliser, dans les règles, la piscine qui vous correspond.

Il est toutefois nécessaire de connaître certains termes essentiels qui vous permettront de comprendre sa construction et son utilisation :

■ La bonde de fond

Évacue vers le filtre les particules en suspension dans l'eau et sert pour vidanger totalement la piscine.

■ Les skimmers

Écrèment tous les éléments flottant à la surface de l'eau (feuilles, insectes,...).

■ La buse de refoulement

Réinjecte l'eau filtrée dans la piscine.

■ La prise de balai

Permet le branchement d'un balai aspirateur pour l'entretien (raccordée au système d'aspiration de la pompe).

■ Les projecteurs

Éclairent la piscine pour la mettre en valeur et se baigner la nuit tombée.

■ Le filtre à sable

Permet d'obtenir une filtration de 20 à 40 microns. L'eau passe par le filtre en y déposant ses impuretés. Sa capacité dépend du volume de la piscine et du temps nécessaire à son recyclage total.

■ La pompe

Cœur et moteur de la piscine, sa puissance et son débit sont garants de la bonne santé de l'eau. La puissance est exprimée en CV ou kilowatt et son débit en m³.

■ Le coffret électrique

C'est avant tout le système électrique de la filtration. De manière annexe, il varie en fonction du nombre de projecteurs.

L'entretien

■ La filtration

La durée minimale de filtration journalière se calcule en fonction de la température de l'eau. Pour obtenir une eau saine et claire, il est nécessaire de faire tourner sa filtration 8 à 12 heures par jour en temps continu. Il est recommandé de filtrer le jour (pollution plus importante).

Une astuce : Température extérieure à l'ombre / 2 = temps de filtration (ex : 31°C à l'ombre = 15 à 16 h de durée de filtration).

La filtration ne peut retenir les particules les plus fines et, en l'absence d'entretien, les micro-organismes apportés par le vent et par les baigneurs peuvent vite rendre la qualité de l'eau précaire. Un contrôle deux fois par semaine est nécessaire.

■ Le pH

Il indique le caractère acide ou basique de l'eau et varie de 0 (très acide) à 14 (très basique). Le taux idéal, neutre, se situe entre 7.2 et 7.6. A ce niveau, l'eau est agréable au contact, inodore et n'altère pas les installations. La correction du pH se fait par apport de produits pH + et pH -.

■ La dureté ou TH

Elle indique la teneur en sel de calcium et en magnésium. Ce taux est indiqué théoriquement sur le compte-rendu de l'analyse envoyé chaque année avec votre facture d'eau. Elle doit être comprise entre 10 et 25°f. Au delà de 25 l'eau est considérée comme entartrante et nécessite un traitement stabilisateur de dureté.

■ L'alcalinité ou TAC

Elle indique le pouvoir d'absorption des fluctuations du pH par l'eau. Elle doit être comprise entre 10 et 30°f.

■ Le chlore

C'est le traitement le plus couramment utilisé pour désinfecter l'eau et détruire les micro-organismes. En galets (traitement de fond) ou en poudre ou granulés à dissolution rapide (chloration choc).

Son dosage optimal doit se situer entre 0.5 et 0.8 g par m³.



■ Autres produits en complément du chlore

Dans le cas d'une filtration à sable, un produit floculant permet de coaguler les impuretés trop fines. L'eau devient alors claire et cristalline.

L'algicide évite le développement de micro algues (eau verdâtre). Ce phénomène est accentué par la fréquentation et la chaleur. En liquide ou en poudre, l'algicide peut être utilisé en traitement préventif et curatif.

Le produit d'hivernage permet en temps voulu de protéger l'eau contre la prolifération des algues et la formation de calcaire.

■ D'autres systèmes nécessitant des appareils complémentaires existent et apportent des solutions différentes

- l'électrolyse au sel
- le traitement au brome
- le traitement à l'oxygène
- le procédé électro-physique



■ Entretien courant du bassin

L'utilisation de ces produits ne se substitue pas à un entretien manuel et/ou mécanique (épuisette de surface, épuisette de fond, brosses, balai de fond, balais automatiques,...)

Le balai automatique nettoie la piscine sans effort (appareil autonome). Suivant ses caractéristiques, son champ d'action sera plus ou moins important, allant du nettoyage du fond du bassin à celui de la paroi et des escaliers.

L'emploi d'une couverture à bulles l'été permet de protéger le bassin de la pollution tout en gagnant en chaleur. L'hiver une couverture spéciale lutte contre la pollution, les feuilles d'automne et autres débris extérieurs.

Le revêtement intérieur

Veritable garantie de l'étanchéité de votre bassin, il doit être posé par un spécialiste. Toutefois, différentes solutions existent et varient en terme d'esthétique, d'entretien et de budget. Une vision des principaux procédés vous permettra de choisir avec discernement.

L'étanchéité peut être assurée par un enduit traditionnel dans lequel seront rajoutés des produits riches en résines synthétiques et en pouvoir hydrofuge qui garantissent dureté et adhérence.

■ Sur cet enduit, 3 types de finitions sont possibles

- un complément d'imperméabilisation et de finition pour un aspect fini (différentes couleurs possibles). Une couche d'entretien tous les 2 à 3 ans. Il peut recevoir un carrelage.
- une peinture adaptée de finition et de protection à haut pouvoir couvrant (blanche ou bleue) et de durée de vie plus longue (env. 5 ans). Elle ne peut pas recevoir la pose de carrelage.
- des pâtes ou émaux de verre avec utilisation d'un mortier colle étanche. Ces revêtements ont une durée de vie illimitée et personnalisent la piscine. Différentes couleurs ou motifs sont possibles.



L'étanchéité peut être assurée directement par l'utilisation d'un enduit esthétique de type silico-marbreux. Cet enduit «lisse» existe en différentes couleurs et ne nécessite pas de finitions ultérieures.

Les margelles et la plage de piscine

Le bassin est entouré de margelles (formats les plus courants 50x30 ou 50x40 cm) qui font la transition entre la piscine et la plage. Elles protègent à la fois le baigneur lors de sa sortie par un bord arrondi vers l'intérieur et l'eau des poussières et salissures du jardin.



Elles peuvent être en différents matériaux (béton moulé type pierre reconstituée, pierre véritable,...) mais doivent répondre aux mêmes objectifs : anti-dérapantes mais confortables au toucher, ingélives et peu sensibles à la chaleur.

Le dallage de la plage doit être confortable (anti-dérapant mais agréable au toucher), résistant au gel et doit faiblement absorber la chaleur (surtout si on s'y allonge). Le choix est très large en terme de dimensions, d'agencement (calepinage), de coloris, d'aspects et de matériaux. La gamme de matériaux va des produits moulés en pierres reconstituées (peu propices à la prolifération de mousses), aux pierres naturelles (en opus incertum ou romain), en passant par le carrelage extérieur et les bois autoclavés (classe IV) ou exotiques type IPE.



Une plage permet de s'étendre et d'installer chaises longues, parasols, table basse et autres accessoires. Elle permet également d'éviter que la végétation (pelouse, bosquets,...) ne soit trop près de la piscine et de retenir poussières et salissures avant d'entrer dans l'eau.

La protection de la piscine



Pour éviter les accidents un dispositif de sécurité normalisé est nécessaire. *"Toutes les piscines neuves devront en être équipées au 1er janvier 2004 et au plus tard au 31 décembre 2005 pour les piscines existantes. En cas de location saisonnière de l'habitation, un dispositif de sécurité devra être installé avant le 1er janvier 2004".*

(Extrait du texte adopté par l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2002).

La barrière de protection doit limiter le passage des enfants de moins de 5 ans par enjambement / escalade ou par ouverture des moyens d'accès. La hauteur minimale entre deux points d'appui ou entre le point d'appui le plus haut et la partie la plus basse du niveau supérieur de la barrière ou du moyen d'accès doit toujours être supérieur ou égale à 1.10m. Le portillon doit comporter les mêmes caractéristiques avec un système de déverrouillage conforme.



La barrière de protection ne doit pas blesser les enfants qui chercheraient à la franchir. Les risques doivent être évités par des surfaces lisses et des largeurs entre fils de 102mm maximum (Extraits de la norme XP P 90-306 de juillet 2002).

Ces normes ne doivent pas négliger l'esthétique de votre bassin... des solutions existent et vous sont proposées.

Bien que les clôtures de piscine et autres systèmes de protection autorisés soient une sécurité pour les enfants, ils ne remplacent pas une surveillance attentive des parents.

Cahier

GamaG près de chez vous...

GAMAG LARGENTIÈRE

La Prade - 07110 LARGENTIÈRE
Tél. 04 75 39 11 25 - Fax 04 75 39 26 27

GAMAG NOZIÈRES BOUCOIRAN

Route de Sauve - 30190 NOZIÈRES BOUCOIRAN
Tél. 04 66 83 30 72 - Fax 04 66 83 23 26

GAMAG ALÈS

ZI de Bruèges - 363 avenue Monge
30100 ALÈS
Tél. 04 66 30 10 15 - Fax 04 66 30 38 02

GAMAG SAINT-AMBROIX

Route d'Uzès - 30500 SAINT-AMBROIX
Tél. 04 66 60 29 29 - Fax 04 66 24 31 64

GAMAG LA GRAND-COMBE

ZI La Pise Ouest - 30110 LA GRAND COMBE
Tél. 04 66 34 06 51 - Fax. 04 66 34 25 35

GAMAG CORNILLON

Lavérune-Cornillon - 30630 CORNILLON
Tél. 04 66 82 22 46 - Fax 04 66 82 30 91

GAMAG BERNIS

RN 113 - 30620 BERNIS
Tél. 04 66 74 18 50 - Fax 04 66 74 33 45

GAMAG MONTPELLIER

34, rue Mas St-Pierre - ZI Tournezy
34073 MONTPELLIER - Cedex 3
Tél. 04 99 74 28 42 - Fax. 04 99 74 28 43

GAMAG SAINT-GILLES

Terre Barielle - Route d'Arles - 30800 SAINT-GILLES
Tél. 04 66 87 45 68 - Fax. 04 66 87 36 99

Retrouvez-nous sur www.gamag.com



G a m a G
le bien-être durable